Le projet de loi bloquiste sur la gestion de l'offre progresse :

Une grande avancée pour nos entreprises agricoles !

Granby, le 8 février 2023 **–** Le chef du Bloc Québécois, Yves-François Blanchet, et la députée de Shefford, Andréanne Larouche, se réjouissent de l'appui de la Chambre des communes pour faire progresser le projet de loi bloquiste visant à protéger intégralement la gestion de l'offre dans les futurs accords commerciaux. Défendu de longue haleine par le Bloc Québécois, ce projet de loi permettrait notamment de préserver la rentabilité de plus de 6 000 entreprises agricoles québécoises qui opèrent selon le modèle de la gestion de l'offre.

« Ce pas de plus en faveur de notre projet de loi aujourd'hui confirme la pertinence de notre modèle agricole. Il s'agit d'offrir à nos entrepreneurs agricoles la prévisibilité et la tranquillité d'esprit nécessaires pour assurer le développement de cette industrie majeure en lui conférant la protection requise lors des futurs accords commerciaux internationaux », signale le chef du Bloc Québécois, Yves-François Blanchet.

Le projet de loi a été adopté à l'étape de la deuxième lecture avec l'appui de 293 députés.

« Nous nous réjouissons que les libéraux se soient ralliés à notre position afin d'offrir à l'économie agricole québécoise le soutien qu'elle mérite. L'agriculture est un secteur économique très important, mais c'est plus que cela : ça représente un modèle de gestion sain, équitable et qui favorise l'agriculture à échelle humaine », souligne Mme Larouche.

La gestion de l'offre permet notamment de limiter les importations de produits sous gestion de l'offre (produits laitiers, œufs, volaille et dindon) afin que le marché se suffise à lui-même en fonction de la consommation et des coûts de production. « Ce projet de loi a été rendu nécessaire après une série de brèches contenues dans trois accords commerciaux, même si des engagements avaient été pris à cinq reprises pour protéger intégralement la gestion de l'offre par le biais de motions. Si le projet de loi se rend jusqu'au bout, ces engagements devront enfin être respectés », note la députée de Shefford.

« La gestion de l'offre c'est beaucoup plus que l'agriculture, c'est la base de notre modèle de dynamisation du territoire qui préserve nos entreprises de taille familiale avec toutes les retombées que cela implique. Le Bloc Québécois est revenu à la charge à maintes reprises pour qu'une loi protège notre industrie agricole, car nous savons pertinemment que les États-Unis et les autres états "auront toujours faim". Notre modèle agricole fait notre fierté et se démarque par l'excellence de ses productions. Nous demandons maintenant aux autres partis d'appuyer jusqu'au bout ce projet de loi », conclut Andréanne Larouche.

– 30 –

Source :
Samra Grahic
Adjointe aux communications
Bureau d'Andréanne Larouche, députée de Shefford
(450) 378-3221
Andreanne.larouche@parl.gc.ca